



MAIRIE - LE GRAND VILLAGE PLAGE

3 Boulevard de la plage 17370 LE GRAND VILLAGE PLAGE

☎ 05 46 47 50 18 Fax : 05 46 47 42 17

Courriel: mairie@legrandvillageplage.fr

Site : www.legrandvillageplage.fr

ARRETE n°, 8/2020/P

Portant Interdiction de circuler

Le Maire de **Le Grand-Village-Plage**,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 2212 -2-1, L 2213 - 2 et L 2213 - 6 ;

Considérant que la circulation des véhicules rue des Anciennes Salines, de la rue de la Gachoune à la rue du Petit Village, peut compromettre la sécurité des personnes qui assisteront au feu d'artifice.

ARRETE

Article 1 : La circulation des véhicules sera interdite chaque année le 13 juillet de 21 heures à minuit, rue des Anciennes Salines, de la rue de la Gachoune à la rue du Petit Village.

Article 2 : La rue de la Gachoune sera mise en sens unique. La circulation se fera de la rue des Anciennes Salines vers la route du Viaduc.

Article 3 : Des panneaux réglementaires et la signalisation seront apposés pour permettre l'application du présent arrêté.

Article 4 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlement en vigueur.

Article 5 : L'agent de Police Municipale et le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de l'Île d'Oléron seront chargés chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément aux dispositions de l'article L 2122 - 29 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 6 : le présent arrêté annule et remplace celui du 8 juillet 2008,

**Fait à Le Grand-Village-Plage,
Le 08 juillet 2020.**

Le Maire délégué certifie
sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte :
Notifié le 8 juillet 2020

Le Maire
Patrice ROBILLARD

